

COMPTE-RENDU DU COMITE DE QUARTIER « PETIT RONCHIN »

DU 24 MAI 2016

Le 24 mai dernier sous la présidence de Mme Chantal DELSALLE, il a été tenu la première réunion du comité de quartier du « Petit Ronchin ». Plusieurs membres du comité étaient présents.

L'ordre du jour porte pour l'essentiel sur 2 points.

I – Les bouchons liés aux passages à niveaux

Ce premier point porte sur :

A – Les difficultés liées aux deux passages à niveaux de la rue Anatole France.

Il est à noter que ces passages à niveaux, portent sur un espace réduit du quartier. Il a pour conséquence d'engendrer des bouchons parfois de plus de trente minutes et même des situations à risque pour les manœuvres des automobilistes du fait de la proximité et de l'étroitesse de certaines rues adjacentes.

B – L'indispensable fluidité pour les riverains.

Le comité propose pour une meilleure fluidité de la circulation, que la modification du sens de circulation de certaines rues, en l'occurrence les rues Notre-Dame, Général Leclerc et autres soient prises en considération.

II - Incivilité grandissante de certains automobilistes de la ville de Ronchin et mesures.

Ce deuxième point est relatif :

A – Les stationnements sauvages

Elles sont les premières causes de l'incivilité et toutes les rues de la ville sont confrontées malheureusement à ce problème. A cela, s'ajoute désormais, l'impossibilité faite aux piétons de certaines rues, d'emprunter les trottoirs qui leur sont réservés. Leur sécurité est grandement et à moyens et longs termes remise en cause.

L'exemple marquant est celui de la résidence la houblonnière. Le trottoir réservé aux piétons, personnes en situation de handicap ou les poussettes, est de plus en plus le lieu des parkings sauvages. Les risques potentiels d'accidents sont réels car ces citoyens et usagers sont obligés d'emprunter les routes des voitures en s'y frayant un chemin.

B – Mesures de sécurité

Face à ce constat qui n'est pas lié à la seule rue de la Brasserie et à leur généralisation, le comité souhaite qu'une meilleure sensibilisation des riverains ou usagers, soit mise en place en leur informant sur les risques et dangers de leurs comportements. Il convient de s'inspirer de la communication de la MEL. Au-delà de la période de sensibilisation, de prévention, des verbalisations de la police municipale doivent s'imposer dans toute la commune après constatation.

Outre ce qui précède, plusieurs autres propositions relatives à l'organisation d'un marché nocturne, d'une grande réunion publique sont à l'étude. Le comité souhaite aussi que les acacias de la rue Henri Dillies (clôture ADOMA) soient retirés et que les attributions des places pour personnes en situation de handicap dans certaines rues soient revues. Certains bénéficiaires ne répondent pas aujourd'hui à ce critère.